



Amiens, le 14 JAN. 2009

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AMIENS
Chancelier des Universités

à

Messieurs les Présidents d'université
Madame et messieurs les Inspecteurs d'académie
Directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale
de l' AISNE, de l' OISE et de la SOMME
Monsieur le directeur du C.R.O.U.S.
Madame la directrice du C.R.D.P.
Messieurs les directeurs de la D.R.D.J.S. et des D.D.J.S.
Monsieur le directeur du CREPS de Picardie
Monsieur le délégué régional de l'O.N.I.S.E.P.
Mesdames et messieurs les directeurs de C.I.O.
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et messieurs les conseillers et conseillers techniques
Mesdames et messieurs les coordinateurs et délégués de direction
Mesdames et messieurs les chefs de division et de service

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division
des Personnels
d'Administration et
d'Encadrement

CH/FL n° 09 - 013

Affaire suivie par :
Carole HOLLEVILLE
Chef de bureau DP AE3
Téléphone :
03 22 82 38 71

Affaire suivie par :
Alexandre PIERRARD
Chef de bureau DP AE4
Téléphone :
03 22 82 38 72

Fax :
03 22 82 37 69
Mél :
ce.dpae@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens
cedex 9

Objet : Pré-inscription au mouvement interacadémique 2009 des :

- **adjoints administratifs des services déconcentrés,**
- **infirmier(e)s,**
- **adjoints techniques de laboratoire.**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les modalités du mouvement interacadémique pour les personnels ci-dessus souhaitant solliciter une mutation hors académie.

L'enregistrement des demandes s'effectuera en trois phases.

1) PRÉ-INSCRIPTION AU MOUVEMENT INTERACADÉMIQUE

Les agents de l'académie d'AMIENS souhaitant rejoindre une autre académie devront se pré-inscrire par le biais de l'application AMIA à l'adresse suivante :

<https://amia.orion.education.fr/amia>

Le service de préinscription sera ouvert **du 19 janvier 2009 au 16 février 2009.**

Aucune modification des vœux ne sera autorisée après la fermeture du serveur. A compter de cette date, aucune pré-inscription ne pourra être prise en compte.

2) SAISIE DES VOEUX – PARTICIPATION AU MOUVEMENT INTERACADÉMIQUE

Après la période de pré-inscription, les agents souhaitant quitter l'académie d'AMIENS devront saisir leurs vœux sur le serveur AMIA de l'académie d'accueil.

- Calendrier des mouvements :

Saisie des vœux :

Consultation des postes :

du 27 mars au 16 avril 2009.

PARTICULIÈREMENT SIGNALÉ

Les agents ne pourront se connecter pour participer au mouvement intra-académique que s'ils se sont pré-inscrits dans les délais impartis sur AMIA.

3) CONFIRMATION DES VŒUX

A l'issue des opérations de saisie des vœux, les agents devront éditer leur demande de mutation dont il conviendra de faire retour, par la voie hiérarchique, au rectorat de l'académie demandée.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la diffusion de cette note auprès des personnels concernés.

Pour le Recteur et par délégation
Le chef de la Division des Personnels
d'Administration et d'Encadrement



Emmanuel BERTHE

P.J. : Annexe 1
Fiche technique : Se pré-inscrire au mouvement



Se pré-inscrire au mouvement

Accès...

Se pré-inscrire signifie que l'on veut participer à un mouvement d'une académie autre que la sienne.

Pour se pré-inscrire à un mouvement, deux conditions doivent être remplies :

- 1 - La période de pré inscription doit être ouverte : les plannings des mouvements sont affichés. Le jour où la pré inscription va être effectuée doit donc "tomber" dans la période.
- 2 - L'agent doit appartenir au corps autorisé pour le mouvement.

Comment faire ?

- 1 - Se rendre sur la page d'accueil de l'application Amia.
- 2 - Cliquer sur l'option "Pré-inscription" du menu.
- 3 - Cliquer ensuite sur le bouton
- 4 - Se connecter en entrant ses identifiants de connexion.

Le login est le NUMEN (NUMero Education Nationale) de l'agent.

Le mot de passe par défaut est la date de naissance de l'agent, saisie sous la forme "JJ/MM/AAAA", par exemple "15/04/1967".

A la première connexion, un autre mot de passe devra être choisi ainsi que le moyen pour le retrouver.

Ce nouveau mot de passe devra être utilisé pour les connexions ultérieures.

- 5 - Cliquer ensuite sur le bouton
- 6 - Cliquer sur le bouton si aucune demande n'a été faite.
- 7 - Sélectionner les académies où une mutation souhaite être demandée (cinq au maximum), puis cliquer sur et

La pré-inscription est alors effective.